

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 44

Artikel: Entre commis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LO LUVI

Avoué sè biau z'hailon, son galé cossalet,
Luvi à Daniet étai on biau valet :
Pouâve allâ pertot ài femâlle.
L'étâi rets' et bin fé, et très ti lè gredon
Lâi corressant aprî : n'arâi de on dzeton,
Et que l'étâi rein que dâi balle.
N'avâi dan, lo Luvi, qu'avoué lè quatre dâ
Et lo pâodzo, l'è su, à chère cò voliâve,
Mâ à tote desâi : « Dâi rave!
Voudrî chère ou pe gros forâ. »
— L'étâi on boquetet gormand po lo mariâdo. —
Aprî on an âo dou, la fam vint. Lo fêraud
Tegnâi adan lè pî âo tsaud
A la felhie à Zabî, qu'étâi dein lo velâdo
Pas on croûto parti. — Voliâve dau meillâo,
Et sé desâi, mon orgolhiâo :
« Ne vu pas traufère la mena,
Mâ, tot parâ, Zabî n'a pas prau de fortena
Por on corps quemet mè. Que derant-te lè dzein ? »
Du cein la caressî la felhie à son vezin,
La Suzon, que l'avâi ma fâi pas gros d'erdzein.
— « La maryâ, que sè dit, su-io fou âo bin sâdzo?... »
L'a faliu maryâ moins : tant sè passâ lo teimps
Qu'a faliu chère ein nonviyein ;
L'einvyâ l'a prâ : ie fut d'obedzi, sti iâdzo,
De maryâ 'na galabontein.

MARC A LOUIS.

Entre commis. — Oui, mon vieux, si le patron ne retire pas ses propos injurieux, je quitterai le magasin.

« Et que l'a-t-il dit ?

— Il m'a dit : Je vous mets à la porte ! »

Du tac au tac. — Une de nos femmes d'esprit, Mme X..., porte une robe de soie verte. Deux poils qui la rencontrent s'écrient :

« S'il passait des ânes, ils la brouteraient.

— J'ai déjà échappé au premier danger, répond du tac au tac Mme X. »

IL Y A 67 ANS

I

C'ÉTAIT en 1847, à ce moment-ci de l'année justement, c'est-à-dire à l'entrée de l'hiver. Tout le monde était sous les armes. Et chose bien triste, hélas ! des Suisses se battaient contre des Suisses. Heureusement, cette lutte fratricide ne fut pas de longue durée — vingt jours — et ne fit pas beaucoup de victimes. Et ce qui est plus heureux encore, elle ne laissa pas de longs ressentiments. Bientôt, tout fut oublié. Aujourd'hui, l'histoire — qui n'a pas le droit de rien ignorer — a seule gardé la mémoire de ce regrettable événement. Vous avez deviné le Sonderbund.

Si nous évoquons ces néfastes journées, ce n'est point, certes, pour réveiller de cruels souvenirs. Nous nous le reprocherions tout particulièrement à cette heure troublée où toute l'Europe est sous les armes et où de terribles antagonismes ont eu, jusque dans notre pays, un fâcheux écho.

C'est le hasard qui nous amène à parler du Sonderbund. Un de nos lecteurs a l'obligeance de nous communiquer toute une série de documents ayant trait à cet événement. La plupart de ces documents sont connus, sans doute, de nos lecteurs. Aussi nous bornons-nous à reproduire ceux auxquels les circonstances actuelles donnent, par comparaison, un certain intérêt.

L'arrêté fédéral d'exécution prescrivant la dissolution, par les armes, de l'alliance séparée conclue par les cantons du Sonderbund, est daté du 1^{er} novembre 1847. Il fut ratifié par la Diète le 4 novembre. L'entrée en campagne suivit presque aussitôt.

Or voici, à ce propos, la reproduction, résumée,

de cinq numéros du *Bulletin officiel* des opérations, que publia la Chancellerie du canton de Vaud, par ordre du gouvernement fédéral.

BULLETIN OFFICIEL. N° 1.

La Chancellerie est chargée de porter à la connaissance du public le contenu résumé d'un rapport adressé par M. le colonel Gmür au gouvernement du canton de Zurich sur une expédition des troupes du Sonderbund dans le Freyen-Amt.

Le 12 novembre, vers midi, 4 bataillons du Sonderbund avec 2 batteries d'artillerie et des carabiniers se sont, à la faveur du brouillard, portés sur les environs de la Reuss, aux environs de Mury, en vue de s'emparer du pont sur cette rivière et, si possible, de passer sur la gauche. Les troupes fédérales s'étaient retirées de cet endroit un peu auparavant, ne présument pas l'attaque; mais heureusement une vingtaine de paysans du Freyen-Amt sont allés les avertir.

L'artillerie zuricoise est arrivée à propos et a répondu avec courage et persévérance à celle du Sonderbund; de même les carabiniers fédéraux; mais comme il n'y avait que trois compagnies d'infanterie fédérale, elle a dû se replier sous des forces supérieures; cependant le pont sur la Reuss a été enfoncé, de telle sorte que le but de l'expédition a été manqué.

L'attaque sur le pont de la Reuss, près de Lunern, a été précédée d'une fausse attaque du Sonderbund contre Cappel, fausse attaque poussée un peu avant.

Il paraît que le Sonderbund a aussi attaqué le Freyen-Amt du côté de Rheinach.

Les divisions Gmür et Ziegler se disposent à faire l'attaque du côté de Lucerne.

Matran, 13 novembre 6 ¼ heures du soir. — Dans ce moment l'action vient de commencer devant Fribourg, ensuite d'un coup de canon parti près de cette ville. La batterie Haubenreiser a répondu par un feu vif. Les deux bataillons stationnés ici viennent de partir.

Lausanne, le 14 novembre 1847.

Par ordre,

LA CHANCELLERIE

La Chancellerie s'empresse de publier les détails de l'affaire dès qu'ils lui seront parvenus.

BULLETIN OFFICIEL. N° 2.

LAUSANNE, 14 nov. 1847 au soir.

Le Conseil d'Etat vient d'être informé que Fribourg s'est rendu aujourd'hui à l'Armée fédérale; elle a fait son entrée dans cette ville à 10 et demie heures du matin.

Il y a eu un engagement sérieux, dans lequel les troupes vaudoises se sont distinguées; il n'y a eu qu'un très-petit nombre de morts et de blessés.

Par ordre,

LA CHANCELLERIE

BULLETIN OFFICIEL. N° 3.

LAUSANNE, 16 nov. 1847.

District d'Aigle. — Tout est tranquille dans cette contrée; les Valaisans n'ont pas quitté leurs positions et paraissent peu disposés à tenter une attaque; les troupes fédérales attendent le renfort d'une brigade d'élite pour opérer la soumission du Valais.

Une fusillade entendue dans la matinée d'hier avait fait présumer qu'un engagement avait eu lieu à la porte du Seex entre les troupes fédérales et le landsturm valaisan; mais des nouvelles reçues hier soir ne parlent d'aucun engagement; cette fusillade provient de la rentrée dans le canton du poste d'Allières, composé de volontaires de Lausanne qui, apprenant à leur arrivée dans le premier village vaudois la nouvelle de la reddition de Fribourg, ont déchargé leurs armes en signe de réjouissance.

Colonne destinée à désarmer la Haute-Gruyère. — Cette colonne, composée du bataillon Chablais et de 600 volontaires des districts de Lausanne et Vevey, continue sa marche et doit être arrivée hier au soir à Bulle, sans rencontrer de ré-

sistance; le bataillon Chavannes a été arrêté une journée entière pour le déblaiement du passage de la Tine.

Romont, 15 novembre. — La nouvelle de la reddition de Fribourg, arrivée dans cette ville à 4 heures après midi, a été reçue avec joie par les habitants. Ils se préparaient à se rendre en masse à Fribourg dans le but d'assister à une assemblée populaire.

Moudon, 15 novembre. — L'on a reçu hier soir à l'ambulance deux chars de blessés, la plupart légèrement; ils racontent une trahison des Fribourgeois qui occupaient la redoute en face de laquelle se trouvaient le bataillon Bolens et la compagnie de carabiniers Eytel: un arrangement venait d'être conclu par les officiers fribourgeois avec les capitaines Rossy et Eytel, arrangement en vertu duquel les hostilités devaient être suspendues pendant la nuit; malgré cela, les Fribourgeois auraient immédiatement fait feu sur les deux capitaines vaudois et sur leur escorte.

Les blessés supportent du reste avec résignation, même avec gaieté, les douleurs occasionnées par leurs blessures.

Fribourg, 15 novembre. (Corresp. de l'état-major de division). — L'entrée des troupes fédérales a eu lieu hier à 5 heures du soir; le gouvernement a capitulé, fait poser les armes au landsturm, remis la ville aux troupes fédérales après avoir abdicqué et conféré ses pouvoirs à une commission qui a refusé; le gouvernement est rentré momentanément en fonctions. Un manifeste au peuple fribourgeois vient d'être publié et répandu dans le canton; par ce manifeste, œuvre de quelques patriotes dévoués, et se fondant sur ce que le gouvernement avait abdicqué et abandonné son poste, le peuple fribourgeois est invité à se réunir en assemblée souveraine pour délibérer sur le salut de la patrie et constituer de nouvelles autorités. Ce manifeste, daté du 14, a été publié, distribué et répandu dans les campagnes ce matin; l'assemblée aura lieu peut-être ce soir, ou au plus tard demain.

Le bulletin n° 4, qui paraîtra dans la journée, donnera la liste nominative des blessés reçus à l'ambulance de Payerne.

(A suivre.)

On ne sait pas. — *Le Fils* (posant une vingtème question à son père). — Papa, est-ce que tu sais...

Le Père (excédé). — Non, je ne sais pas.

Le Fils. — Qu'est-ce que tu ne sais pas ?

Le Père. — Je ne sais pas la réponse à ce que tu vas me demander.

Le Fils. — Mais papa, tu ne sais ce que je vais te demander !

Le Père. — Naturellement.

Le Fils. — Alors, comment sais-tu que tu ne sais pas ce que c'est ?

Le Père. — Je ne sais pas ce que c'est que je ne sais pas; mais tout de même je sais que je ne le sais pas.

Le Fils. — Mais papa, si tu ne sais pas ce que c'est que tu ne sais pas, comment sais-tu que tu ne le sais pas ? Si tu ne sais pas ce que c'est, il me semble que tu ne peux pas savoir si tu le sais ou si tu ne le sais pas !

Le Père. — Je sais que je ne le sais pas, parce que je ne sais pas répondre à toutes les questions impossibles.

Le Fils. — Mais papa...

Le Père. — Finissons-en. Qu'est-ce que tu veux savoir ?

Le Fils. — Est-ce que tu sais si... si le... si la... je ne sais plus...

A l'école. — *M. le régent* : — Ah ! tu as oublié ta plume pour venir à l'école. Que dirais-tu, Jean-Louis, d'un soldat qui irait à la guerre sans son fusil ?

Jean-Louis (fils du chef de section) : — Je dirais que c'est un soldat du train, ou bien un infirmier.